

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF436

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 15 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, proposant de réduire le taux de la taxe sur les excédents de provisions d'assurance en l'alignant sur celui de l'intérêt de retard, par cohérence avec la position constante de l'Assemblée nationale sur ce sujet, manifestée dernièrement lors de l'examen en première lecture du présent projet de loi.